






Procedure file

Informations de base	
RSP - Résolutions d'actualité	2015/2932(RSP)
Procédure terminée	
Résolution sur l'ouverture de négociations d'accords de libre-échange avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande	
Sujet 6.20.03 Accords et relations commerciales et économiques bilatérales	
Zone géographique Nouvelle-Zélande Australie	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	 Commerce international	Rapporteur(e) fictif/fictive	
Commission européenne	DG de la Commission Commerce	 GRASWANDER-HAINZ Karoline	
		 CAMPBELL BANNERMAN David	
		 TAKKULA Hannu	
		 BEGHIN Tiziana	
		Commissaire	
		MALMSTRÖM Cecilia	

Evénements clés			
21/01/2016	Débat en plénière		
25/02/2016	Résultat du vote au parlement		
25/02/2016	Décision du Parlement	T8-0064/2016	Résumé
25/02/2016	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2015/2932(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p5
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	INTA/8/04884

Amendements déposés en commission		PE575.195	13/01/2016	EP	
Proposition de résolution		B8-0250/2016	24/02/2016	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0064/2016	25/02/2016	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2016)269	22/06/2016	EC	

Résolution sur l'ouverture de négociations d'accords de libre-échange avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande

Le Parlement européen a adopté par 479 voix, 123 voix contre et 17 abstentions, une résolution préparée par sa commission du commerce international sur l'ouverture de négociations d'accords de libre-échange avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Le Parlement rappelle que l'Union européenne, l'Australie et la Nouvelle-Zélande mènent actuellement des négociations multilatérales pour libéraliser davantage le commerce des biens environnementaux (accord sur les biens environnementaux) et le commerce des services (accord sur le commerce des services).

Il souligne l'importance d'un renforcement des relations entre l'Union et la région Asie-Pacifique pour la croissance économique européenne et salue l'Australie et la Nouvelle-Zélande pour leur engagement résolu et constant en faveur du système commercial multilatéral.

Le Parlement estime que la négociation de deux accords de libre-échange modernes, ambitieux, équilibrés et complets avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande représente une voie pragmatique pour le renforcement des partenariats bilatéraux. Le résultat des négociations doit constituer un modèle pour une nouvelle génération d'accords de libre-échange.

Il demande à la Commission d'étudier de manière approfondie les nouvelles perspectives que suppose, en matière d'accès au marché pour les opérateurs économiques européens, notamment les PME, la conclusion éventuelle d'accords de libre-échange avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Pour les députés, tout accord ambitieux entre ces trois économies développées doit couvrir, de manière adéquate, l'investissement, le commerce des biens et services (en s'inspirant des récentes recommandations du Parlement européen en termes de marge de manœuvre et de secteurs sensibles). Il doit aussi couvrir le commerce en ligne, les marchés publics, l'énergie, les entreprises d'État, la concurrence, la lutte contre la corruption, des aspects réglementaires tels que les barrières sanitaires et phytosanitaires, la recherche technologique et notamment les besoins des PME, ainsi que d'autres matières sectorielles pertinentes.

Les PME devraient à elles seules constituer un chapitre séparé de ces accords.

Agriculture : le Parlement observe que l'agriculture est un secteur très sensible et que des résultats finaux et équilibrés dans l'agriculture et la pêche doivent tenir dûment compte des intérêts de tous les producteurs européens, par exemple de viande, de produits laitiers, de sucre, de céréales et de textiles, et des producteurs dans les régions ultrapériphériques.

En conséquence, le Parlement en appelle à des mesures de sauvegarde bilatérales efficaces afin d'empêcher un pic d'importations qui porterait, ou risquerait de porter, gravement préjudice aux producteurs européens ultrapériphériques. La protection des droits de propriété intellectuelle, y compris des indications géographiques devrait également être expressément prévue.

Enfin, le Parlement appelle la Commission à n'entamer les négociations avec l'Australie et avec la Nouvelle-Zélande qu'une fois que toutes les parties se seront engagées, dès le départ, à ce que les négociations se déroulent de manière parfaitement transparente et dans le respect des meilleures pratiques établies lors d'autres négociations, en s'appuyant sur un dialogue permanent avec les partenaires sociaux et la société civile.